CAP Tiers-Lieux

Première journée régionale des tiers-lieux de l'ESS en Pays de la Loire

---

Synthèse de la journée organisée par CAP Tiers-Lieux le 13 décembre 2018

Au Forum Titi, Orvault (44)

CAP TIERS-LIEUX

Collectif d'Accélération des Projets de Tiers-Lieux ESS en Pays de la Loire

UNION EUROPÉENNE

l'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire

Ce projet est co-financé par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON "Emploi et Inclusion" 2014-2020

Sommaire

////

Comprendre le phénomène – P.3

Définir les tiers-lieux ?
Le programme de recherche Peri#work

////

Retours d'expérience – P.6

Le Village de la Vergne
ORA, vers l'équilibre
Le château de la Landebaudière

////

Identifier les besoins de la filière – P.12

Besoins des porteurs de projet
Besoins des animateurs/coordinateurs de tiers-lieux
Besoins des partenaires

////

Co-construire les solutions – P.13

Origine et ambitions de CAP Tiers-Lieux
Les outils de CAP Tiers-Lieux
Ailleurs en France

////

Des friches industrielles réinvesties aux espaces mêlant coworking, fab lab, épicerie, ateliers d'artistes, galeries évènementielles et bien plus... Les projets de tiers-lieux fleurissent en Pays de la Loire. Et pour cause : il s'y invente chaque jour de nouvelles manières de travailler, d'entreprendre, d'innover et de faire ensemble sur les territoires.

Quelles sont les réalités recouvertes par le concept de tiers-lieu ? De quelle manière ces espaces contribuent-ils au développement durable et solidaire des territoires ligériens ? Quelles sont les freins et les clés de réussite de ces projets ? Comment contribuer à leur essor ?

Cette première rencontre régionale, à l'initiative du Collectif d'Accélération des Projets de Tiers-Lieux de l'ESS en Pays de la Loire (CAP Tiers-Lieux) fut l'occasion d'explorer ces questionnements avec près de 120 acteurs de la filière : porteurs de projets, tiers-lieux existants, collectivités, accompagnateurs, financeurs...

////

Comprendre le phénomène ////

Définir les tiers-lieux ? Lucile Aigron (Coopérative des Tiers-Lieux)

« Nous n'aimons pas donner de définition des tiers-lieux car cela enferme dans les mots quelque chose de complexe, qui relève d'une dynamique de coopération locale, collective, concentrée sur un même lieu. Lorsque les acteurs que nous rencontrons ne connaissent pas ce terme, nous utilisons des paraphrases telles que : « espace de travail partagé », « un lieu intermédiaire qui n'est pas la maison mais qui en a tout l'air, qui n'est pas non plus une entreprise mais qui en a les moyens »...

Avec la Région Nouvelle Aquitaine, nous avons défini une grille de lecture assez ouverte qui envisage les tiers-lieux comme :

- **des lieux d'activité et d'animation** : le numérique a été longtemps la filière d'accueil de cette dynamique. Aujourd'hui, tous les champs d'activité sont représentés : tertiaire (coworking), artisanat et outils de fabrication numérique, secteur agricole...
- **des lieux ouverts à tous types de profils et de publics** : cette dimension est clé pour générer des espaces pluridisciplinaires où les combinaisons d'acteurs peuvent s'opérer.
- **des lieux flexibles** : les personnes peuvent rentrer et sortir du tiers-lieu en fonction de leurs besoins, ce qui est complexe à gérer pour les coordinateurs.
- **l'importance de l'accueil humain** : c'est-à-dire la manière dont le collectif envisage d'aider les personnes qui rentrent dans ces lieux à s'émanciper à se développer, individuellement et collectivement.

Ce mouvement des tiers-lieux est en constante évolution. Je fais partie de la génération un peu spontanée : nous ne parlions pas de tiers-lieux mais de lieux communs. Aujourd'hui, l'ancienne génération déménage, s'agrandit, se consolide ; la nouvelle génération apporte de nouvelles idées, professionnalise le secteur, et vient bousculer les premiers arrivants. Nous voyons notamment apparaître de nouvelles offres de service : formation, cafés-restaurants, culture, médiation numérique, etc., qui viennent s'ajouter à l'espace de travail partagé traditionnel.

Les tiers-lieux se développent en milieu urbain et/ou en milieu rural, notamment en fonction des orientations de la politique régionale. La Coopérative des Tiers-Lieux est plutôt spécialisée en milieu rural. Car en ville, si les besoins d'émancipation et de travail sont les mêmes, les lieux naissent sans notre appui. C'est plus difficile en milieu rural, mais aussi dans les quartiers prioritaires et en périphérie des agglomérations, où un coup de pouce est souvent nécessaire.

Quand La Coopérative des Tiers-Lieux intervient sur les territoires, nous expliquons rapidement que nous n'allons pas « inventer » un tiers-lieu mais révéler la dynamique collective locale. Nous entendons encore que créer un tiers-lieu c'est mettre 4 murs, un wifi : c'est faux. Il y a toute une dynamique collective à générer, car l'intérêt d'une dynamique tiers-lieu, c'est que ce soient les gens qui élaborent leurs solutions.

Les tiers-lieux ont un aspect « capteur » : ils offrent au territoire un espace de concentration et de visibilité des dynamiques, des compétences, des initiatives, des réseaux existants… Sur un rayon de 30 minutes de voiture (en général). Les tiers-lieux peuvent aussi avoir une fonction d'amplificateur, mais les ambitions des coordinateurs sont très variables sur ce sujet. C'est-à-dire qu'une fois qu'est constituée la cartographie des acteurs, le tiers-lieu peut chercher à générer des collaborations, des synergies pour nourrir les activités qui sont hébergées, voire même d'identifier des clusters, des réseaux affinitaires qui peuvent se créer, se structurer.

Pour résumer : les tiers-lieux sont des lieux de coopération locale, des dynamiques collectives, des espaces de travail, des lieux intermédiaires, des lieux de transition sociétale et individuelle. Cela représente beaucoup de choses, et beaucoup de promesses à l'entrée pour les gens qui les animent.

La Coopérative des tiers-Lieux travaille sur cette question de la promesse, parce que beaucoup de gens donnent à ces lieux la responsabilité de sauver les centres villes, de sauver les gens qui sont au chômage… Il y a énormément de projections qui sont faites. C'est super, mais les tiers-lieux n'ont pas les moyens de tout faire et il y a des acteurs institutionnels qui sont aussi là pour ça. »

Publié en septembre 2018, le rapport de la mission coworking « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » a été remis par le président de la Fondation Travailler Autrement au secrétaire d'État à la Cohésion des Territoires.

Ce rapport offre une reconnaissance au mouvement des tiers-lieux en mettant en évidence leur vitalité en France : il en dénombre près de 1500 sur le territoire national, aussi bien en milieu urbain que rural. Ce rapport souligne également que ces formes d'organisation répondent à de nouvelles aspirations sociales et sociétales, et qu'ils contribuent à la redynamisation des territoires.

En Pays de la Loire, la dynamique est forte : nous dénombrons près de 100 tiers-lieux existants ou en projet.

Péri#Work, Valérie Billaudeau (Université d'Angers)

« Cela fait plusieurs années que nous travaillons, au sein du laboratoire ESO (Espace et Société), sur l'ESS, l'innovation sociale, l'utilité sociale... Nous nous intéressons notamment aux nouvelles manières de travailler et à cette effervescence autour des tiers-lieux.

Notre regard initial était de savoir ce que sont les tiers-lieux. Pour en avoir discuté avec les acteurs de l'ESS, leur réaction est souvent : « Oui mais les maisons de quartier, etc., ce sont des tiers-lieux, donc c'est quoi ce truc, ces nouvelles choses qu'on pense différentes, alors qu'il y avait déjà ces formes existantes ? ». Et d'autres acteurs, tels que les élus, vont dire « Oh les tiers-lieux, ça c'est un phénomène de mode, tout le monde veut faire un tiers-lieu, et on y met tout et n'importe quoi».

Ce sont de nombreux points d'intérêt pour nous chercheurs. Nous avons donc répondu à un appel à projets de l'Agence Nationale de la Recherche avec des partenaires en France et dans le monde. Notre projet « Péri#work » a obtenu trois ans de financement.

Dans ce projet, nous allons étudier l'idée de « travailler à la marge », c'est-à-dire de travailler différemment. Nous ne parlerons pas de tiers-lieux, mais d'espaces de travail collaboratif. En la matière, il y a des choses qui se passent dans les métropoles, mais il y a aussi beaucoup de choses qui se passent en milieu rural ; c'est ce milieu qui a suscité notre attention.

Nous adopterons un regard pluridisciplinaire sur les trajectoires permises par ces lieux. Les trajectoires géographiques : est-ce que ça favorise une mobilité choisie, est-ce que c'est une marche vers les territoires ruraux ou urbains ? Les trajectoires individuelles : quelles sont les interactions dans ces espaces, comment évoluent les individus ?

Notre objectif est d'essayer de voir pourquoi ces tiers-lieux sont des éléments ressources. Est-ce qu'ils ont un rôle de catalyseur ? Est-ce que ça facilite la mobilité ? Est-ce que ça fait évoluer les modes de vie ? De travail ? Nous aurons ainsi des indices (pour ne pas parler d'indicateurs), pour démontrer leur impact sur les territoires. »

« Corollaire de l'économie numérique, l'espace de travail collaboratif a essaimé des centres métropolitains vers leurs périphéries proches et éloignées, et vers les petites villes. Ce phénomène récent offre à ces territoires de nouvelles perspectives certes exigeantes, mais prometteuses.

L'économie du savoir a produit des actifs indépendants, nomades et ultra-connectés – les location independent workers-, à la recherche de nouveaux modes de vie et rebattant les cartes des rapports au travail, au logement, à la mobilité.

L'espace de travail collaboratif périurbain ou non métropolitain crée des « nœuds », recoupement de réseaux et de créativité. Il interpelle les décideurs territoriaux sur les nouveaux défis des politiques publiques, y compris sur la question de l'environnement. L'espace de travail collaboratif, s'inscrira-t-il dans le temps et sur son territoire ? Quel est « l'ADN sociologique » des utilisateurs ? Quelles synergies s'y développent ?

Une équipe de recherche pluridisciplinaire canado européenne rencontrera ces nouveaux travailleurs dans leurs espaces de travail collaboratifs pour, au-delà du phénomène, étudier les prémices d'un changement de société. »

Retours d'expérience ////

Le Village de la Vergne, Laurence Boget

« La petite histoire

Le Village de la Vergne est situé sur une ancienne ferme (la ferme de la Vergne), où il y a eu des activités autour du handicap physique et mental pendant plus de 30 ans. Le lieu était alors très ouvert sur l'extérieur grâce aux supports d'activités pour ces personnes : maraîchage, élevage de volailles, magasin, atelier de tapisserie de fauteuils, qui amenaient un certain nombre de Yonnais à consommer sur le lieu.

Quand cette activité s'est arrêtée en 2015, un collectif d'individus, d'associations et d'entreprises s'est monté pour ne pas laisser ce lieu se perdre et tomber aux mains d'une seule et même personne. Ils ont travaillé pour proposer un projet à la SAFER.

L'idée de se structurer en SCIC est apparue assez vite car c'était une dynamique qui se dessinait comme très ancrée sur le territoire et agglomérant une multitude d'acteurs. La gouvernance est ainsi organisée avec différents collèges : les fondateurs, les producteurs/porteurs de projet, les consomm'acteurs, les bénévoles soutiens, les salariés, les collectivités.

La SCIC a été créée début novembre 2016 et nous avons a obtenu les clés en février 2017.

Les activités

Le Village c'est 23 hectares, dont 16 hectares agricoles en bio. 6 personnes sont installées sur la partie agricole : deux maraîchers, une éleveuse de volailles, quelqu'un qui fait des plantes aromatiques et médicinales, une arboricultrice, une association en chantier d'insertion sur maraichage (Le Potager Extraordinaire).

A la partie agricole s'ajoute la partie tertiaire. Nous avons rapidement rouvert le magasin pour valoriser les productions du site et d'autres producteurs locaux et bios.

Nous louons des bureaux, occupés aujourd'hui par une association d'éducation populaire, deux porteuses de projet d'impression de tissu en coton bio, une personne qui développe une collection d'accessoires de mode et de décoration à partir du réemploi.

Nous proposons de la location de salles pour les particuliers, les entreprises, un espace de travail partagé en coworking, avec une quinzaine de postes.

Nous essayons aussi de faire vivre le lieu à travers différents évènements : le forum de l'ESS en Vendée en novembre, des conférences sur l'alimentation, du théâtre... Il y a également un logement, celui de notre éleveuse de volailles, et nous espérons à terme développer d'autres logements pour nos agriculteurs.

Liens avec les collectivités

Dès le démarrage, le département et La Roche Agglomération ont cautionné les prêts. C'était un soutien important. La Roche Agglomération fait désormais partie de notre conseil d'administration depuis notre dernière AG.

Si la caution du prêt avait été un signal fort, je pense que pendant un an les collectivités nous ont d'abord regardés, pour voir ce qui allait en sortir.

Depuis 6 à 9 mois, nous les voyons beaucoup plus sur le site et une relation partenariale s'est établie. Les élus sont venus visiter, les services également, il y a du mécénat de compétences, des échanges autour de sujets que nous ne maitrisions pas forcément (aménagement, PLU,...).

Nous les avons sollicités très récemment pour nous aider à l'investissement sur notre problématique de consommation d'énergie, pour faire de ce lieu un lieu cohérent avec nos valeurs.

Facteurs clés de succès

Nous bénéficions d'un soutien fort sur le territoire en termes de bénévolat, ce qui a facilité le projet. 250 sociétaires ont des parts sociales, dont une 50aine de bénévoles très investis à différents niveaux : rénovation, tenue du magasin...

L'autre signal de succès, ce sont les coopérations qui se mettent progressivement en place entre des personnes qui viennent de milieux différents. La personne qui est sur les plantes aromatiques et médicinales travaille avec la porteuse sur la partie réemploi, il y a des projets entre l'association d'éducation populaire et nos agriculteurs...

Au début, nous étions une dizaine à être sur le site. Aujourd'hui nous sommes 30 emplois : deux emplois directs (moi et ma collègue embauchée pour le magasin) et des emplois indirects (ceux des structures implantées). C'est une dynamique qui nous semble donc très pertinente pour notre territoire. »

ORA, Thomas Bourdin

« La petite histoire

ORA vient du Maori et veut dire « vivre en bonne santé ». Nous sommes un tiers-lieux d'accompagnement des publics fragiles au sens de la santé : handicap physique mental, maladies chroniques, et nous étendons la définition jusqu'à des publics sensibles tels que les seniors, les personnes en burn out...

A l'origine du projet, il y a 4 cofondateurs qui font le constat de la difficulté de s'orienter, d'être conseillé dans le cadre des médecines alternatives (médecines non-conventionnelles, naturelles...). L'idée de base, face à ce constat, est alors de réunir dans un même lieu de l'orientation avec un ensemble de praticiens. De cette idée, explorée dans le cadre d'une pré-incubation aux Ecossolies, est sortie le projet d'un tiers-lieu regroupant un ensemble de pratiques de prévention santé et de mieux vivre au naturel.

Les activités

Aujourd'hui, ORA est un tiers-lieu de 300 m2 sur l'île de Nantes, dans lequel nous réunissons : un restaurant biologique végétarien au maximum local, une boutique de produits qui permettent de poursuivre chez soi ce que les gens découvrent dans le lieu (cosmétiques naturels, produits ménagers naturels...), 7 cabinets de consultation en médecines alternatives et complémentaires dans un objectif de pluridisciplinarité et de coordination entre praticiens (naturopathe, ostéopathe, masseur, psychologue, ...), des activités collectives physiques et de bien-être (yoga, méditation, pilates, gym adaptée seniors, ...) et des ateliers/formations/conférences autour du vivre au naturel et du mieux-être. La structure propose ainsi un accompagnement global de la personne via une approche large et transversale de la prévention santé.

Appartenir à l'ESS

Etre un tiers-lieu de l'ESS c'est avant tout avoir une utilité sociale. Elle se trouve à deux niveaux pour nous : bien évidemment pour les usagers grâce à la prévention, l'accompagnement des publics fragiles, des pratiques sur le lieu adaptées pour différent types de pathologies (handicaps, maladies chroniques, seniors, des médecines alternatives spécialisées autour du cancer...). Et ce dans le respect de l'environnement avec la promotion du zéro déchet, du vivre au naturel.

L'utilité sociale est aussi pour les intervenants du lieu, c'est-à-dire les travailleurs. Nous réunissons un collectif de 50 personnes, les fondateurs, deux salariés de restauration et une 50aine d'intervenants (professeurs de yoga, d'activités collectives, formateurs et praticiens de médecines alternatives).

Le choix d'un statut juridique

Nous sommes une SAS, entreprise commerciale de l'ESS, avec un fonctionnement proche d'une SCIC. Pourquoi ce choix ? Quand on monte un tiers-lieu, un projet conséquent, on peut être un peu perdu au début. Nous n'avons pas pu poursuivre au sein des Ecossolies parce que le besoin d'investissement était trop important, nous nous sommes donc tournés vers le Réseau Entreprendre, dont l'ESS n'est pas le cœur d'activité.

Ensuite, il y a des dispositifs qui nous entourent, notamment le dispositif d'ACRE (Aide pour les Chômeurs Créateurs d'Entreprises) qui ne sont pas compatibles, d'un point de vue administratif, avec le modèle d'une SCIC.

Enfin, nous étions confrontés à une vraie urgence au moment de créer le lieu : il nous fallait les accords de financement pour avoir le lieu, pour avoir les accords de financement il nous fallait le lieu, donc le bail, et pour le bail il nous fallait les accords de financement, bref. C'était le chien qui se mord la queue.

Nous avons donc décidé, notamment en échangeant avec la CRESS, de monter une société qui nous permettait d'être éligibles à ces aides, qui nous permettait de monter des choses très vite, tout en ne perdant pas de vue notre raison d'être, notre utilité sociale et notre volonté d'intervenir dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Donc nous avons monté une SAS, hybride, en rédigeant nos statuts conformément aux critères d'ESUS et en s'inspirant très fortement des statuts des SCIC. Nous mettons en avant l'objet d'utilité sociale. Notre gouvernance horizontale est organisée par collèges : le collège des fondateurs, de la médecine alternative et complémentaire, des activités collectives, des salariés, et des partenaires. Il manque cependant le collège des usagers et le collège des collectivités.

A terme nous avons vocation à intégrer les usagers dans la gouvernance, et si possible les collectivités. C'est un format évolutif, c'est l'avantage d'une SAS dont les statuts s'écrivent et se réécrivent

Les deux salariés sont au capital de l'entreprise, ainsi que plus de 20 intervenants sur 50. Sont aussi au capital des bienfaiteurs, des membres de nos familles, l'association qui a fait des travaux dans le bâtiment qui a pris des parts contre des travaux. Ce capital a vocation à s'ouvrir au maximum, notre volonté est que tout intervenant du lieu, salarié, intervenant extérieur soit au capital.

Il y a aussi un encadrement des rémunérations dans les critères de l'ESS et une redistribution des bénéfices au profit de l'utilité sociale : dans notre cas en grande majorité pour nos publics fragiles. »

Le château de la Landebaudière, Sylvanie Alain (Communauté de communes du Pays de Mortagne)

« La petite histoire

L'envie de départ n'était pas forcément de créer un tiers-lieu et ce n'est pas le vocabulaire que nous avons utilisé auprès de nos élus. Nous sommes partis d'une situation qui était vécu comme une contrainte ces derniers : le département a légué à la communauté de communes un magnifique château de 950 m2 dans un parc de 7 hectares... Ce qui était assez mal vécu en termes de frais de fonctionnement et de charges.

Nos élus ont demandé au service culturel et au service économique de travailler sur des propositions pour les rassurer sur l'avenir de ce lieu. Le service culturel parce que le château héberge une médiathèque et qu'il y avait le souhait de conserver une ouverture publique pour ce lieu, le service économique pour chercher des pistes de rentabilisation.

Nous avons réfléchi aux enjeux de notre territoire, et avons pris ce château comme une « grosse boîte magique ». Nous nous sommes dit : « Qu'est-ce que nous pourrions y construire d'intéressant, d'innovant, qui pourrait valoriser notre territoire ? » Parce que nous avons territoire dynamique, avec de nombreuses initiatives, mais un peu enclavé entre Cholet, les Herbiers et Montaigu, dont on ne parle pas assez.

L'initiative était donc de prouver à nos élus que ce lieu pourrait rendre visible toutes ces démarches, ces actions que nous portons. Nous leur avons soumis une proposition multiforme : « Voilà tout ce que nous pourrions proposer dans ce château qui rendrait visible les actions innovantes, socialement impactantes de notre territoire. Un lieu qui pourrait aussi provoquer la transversalité, tout en valorisant celle que nous développons déjà ».

Nous avons la chance d'être dans une collectivité où nos élus nous font confiance sur ce type de démarche.

Gouvernance

Notre envie était de faire de ce lieu un vrai projet partagé. Nous savons que les collectivités n'ont pas toujours cette crédibilité-là, face aux acteurs de territoire, de la collaboration, de la gouvernance partagée. C'est pour cela que nous avons fait appel à la Coopérative des Tiers-Lieux, pour sa connaissance, cette capacité à fédérer les acteurs d'un territoire. Car si nous les avions déjà pour beaucoup identifiés, il nous manquait de fédérer, d'embarquer, de convaincre à la fois nos élus et les acteurs de territoire. Aujourd'hui nous sommes vraiment dans une dynamique collective, de concertation.

Ce projet atypique est très positif pour notre territoire et la collectivité. Il provoque énormément d'échanges, de coopération. Les élus se l'approprient volontiers car cela valorise de notre territoire : le pari est gagné.

Activités proposées

Nous avons récupéré le lieu il y a un an, nous le laissons vivre au fur et à mesure des projets. Nous laissons les clés régulièrement, volontairement et sans à priori à ceux qui ont envie d'y inscrire des initiatives.

Il y a déjà une bibliothèque qui est animée par des bénévoles. Ensuite, nous avons ouvert grand les portes, avec à la fois des entrepreneurs, des artistes, des associations pour y participer. Nous avons réuni un petit collectif qui est modeste, mais qui nous aide à impulser une dynamique.

Nous en avons aussi fait une vitrine de nos démarches de développement durable avec un certain nombre d'évènements coordonnés par la collectivité. Il y a aussi des échanges avec les réseaux d'entreprises, des associations qui s'investissent et animent des évènements. »

Forum Titi
l'espace coopératif

La Première Journée Régionale des Tiers-Lieux a été accueillie au sein du Forum Titi, un tiers-lieu orienté vers les services aux personnes âgées et handicapées créé par la SCOP Titi Floris.

Situé à Orvault, le Forum Titi propose des bureaux, des espaces de coworking, des salles de réunion et de réception, une cuisine et un espace de détente. Le lieu est notamment animé par des conférences ouvertes au public autour de thématiques comme la coopération, l'écologie, le social, la citoyenneté, la santé, l'économie ou encore le territoire.

Identifier les besoins de la filière ////

Pendant l'évènement, trois ateliers ont été organisés pour identifier les besoins des différents acteurs du mouvement des tiers-lieux en Pays de la Loire

Des besoins ressortis de l'atelier « Je porte un projet de tiers-lieu »

Conseil et accompagnement : pré-incubation, structuration du modèle économique, structuration de la gouvernance, choix d'un statut, choix d'un lieu, expertises spécifiques selon la dominante du projet

Formations : les B.a.-Ba d'un projet, animation participative, gestion financière et organisationnel d'un lieu, sujets spécifiques liés à la dominante du projet

Mise en lien : avec des partenaires, des acteurs locaux, des collectivités, des associés, les futurs usagers du lieu, un contact formé aux tiers-lieux à l'échelle locale, entraide entre pairs

Ressources : outils d'animation, guide des solutions de financement, panorama des projets en cours

Inspiration : visiter des lieux, profiter de retours d'expérience

Des besoins ressortis de l'atelier « Je facilite un tiers-lieu existant »

Structuration et évolution du modèle économique : financer un poste, trouver une stabilité, identifier les aides possibles, stratégie de mécénat, stratégie de bénévolat

Animation : trouver un équilibre entre aspects administratifs et animation, programmer des activités annuelles

Gouvernance : animer la gouvernance, impliquer les usagers, maintenir la mobilisation dans la durée, travailler le lien à la collectivité

Formations : management des bénévoles, prise de parole en public, réglementation ERP

Mise en lien : accompagnement de pair-à-pair, retours d'expérience, mutualisation...

Communication interne/externe : signalétique, lien au territoire/quartier environnant, attirer des publics variés

Des besoins ressortis de l'atelier « Je soutiens les tiers-lieux sur mon territoire »

Ressources pour les accompagnateurs et financeurs : retours d'expérience, outil d'analyse des modèles économiques, référentiel d'analyse des projets pour aiguiller dans l'opportunité d'accompagner ou non, méthodologie d'incubation, guide des solutions de financement

Mise en lien : plateforme web de recensement des opportunités et des projets, travailler les liens entre entreprises de l'ESS et hors ESS, développement du mécénat de compétences des collectivités

Sensibilisation et formation : des développeurs économiques, des élus

Evaluation d'impact : études, argumentaires

Immobilier : identification des opportunités, appui technique à la maitrise d'ouvrage

Co-construire les solutions ////

Origine et ambitions de CAP Tiers-Lieux, Chloé Durey (CRESS des Pays de la Loire)

« **Des besoins constatés en Pays de la Loire**

J'accompagne à la CRESS les Pôles Territoriaux de Coopération Economique. Depuis quelques années, ils se posent la question de formaliser leurs coopérations au travers d'un tiers-lieu. En parallèle, la CRESS a développé un outil d'orientation des porteurs de projet, qui s'appelle Essor. Nous y recevons des porteurs de projet de tiers-lieu, qui ont besoin d'être orientés vers des accompagnements et financements.

Nous constatons aussi que beaucoup de collectivités s'interrogent sur l'opportunité de transformer un bâti vacant en un tiers-lieu, ou de formaliser une dynamique qui existe déjà sur leur territoire grâce à un tiers-lieu.

A force, nous nous sommes rendus à l'évidence : il n'y a personne en Pays de la Loire pour répondre à ces questions. Nous avons donc décidé de mobiliser un groupe d'acteurs déjà investis sur ces enjeux : réseaux départementaux de l'ESS, coopératives d'activité et d'emploi, tiers-lieux, pour y réfléchir ensemble.

Réunir les expertises au service des tiers-lieux

Il y a des acteurs comme la Coopérative des Tiers-lieux qui ont beaucoup d'expérience. Mais les expertises existent en Pays de la Loire, et il nous semble dommage de devoir appeler des bretons ou des bordelais pour accompagner des projets qui sont très ancrés sur les territoires, où il y a des forces en présence variées, des jeux d'acteurs... Qu'on ne connait pas forcément depuis Rennes ou Bordeaux.

L'enjeu est donc de mobiliser les compétences sur notre territoire pour que ces projets soient bien accompagnés. Aussi pour qu'il y ait un réseau qui se constitue, que les gens puissent échanger sur leurs problématiques. Et enfin d'apporter de la matière pour alimenter et valoriser le mouvement.

En 2018, notre collectif (l'APESS 53, l'Atelier Détourné, le CEAS 72, le CEAS 85, Coodémarrage 53, CDP 49, la CRESS, Echobat Développement, l'IRESA, les Ecossolies, le Moulin Créatif, Omsweetôm Environnement, Oz, l'Ouvre-Boîtes 44, l'URSCOP) a travaillé sur ces questions. Nos réflexions ont amené à la création de CAP Tiers-Lieux, le collectif d'accélération des projets de tiers-lieux ESS en Pays de la Loire, qui proposera des services, des outils.

En accord avec notre ADN, nous concentrerons notre activité sur des tiers-lieux :

- **multifonctions** (un seul espace de coworking ne suffit pas)
- **portés par une communauté** (c'est très important, que ce ne soit pas juste un entrepreneur seul qui lance son tiers-lieu)
- **partageant les principes dans l'économie sociale et solidaire**,
- **visant une diversité d'utilisateurs**, mixant les publics.

Cela ne veut pas dire que nous excluons les autres, mais que nous allons essayer de démontrer qu'il faut aller vers ce type de projets.

Cette première journée était un test : est-ce que ce que nous pressentions est vérifié ? Est-ce que ça va marcher si nous essayons de réunir les gens ? Je pense que la preuve est dans la salle. »

Les outils de CAP Tiers-Lieux, Léa Durieux (CRESS des Pays de la Loire)

« Trois blocs d'activité

2019 est une phase d'expérimentation de CAP Tiers-Lieux. Nous avons identifié des besoins à partir desquels nous avons défini des activités à tester pendant cette année. Nous sommes donc preneurs de retours, d'autres besoins que nous n'aurions pas identifiés. Nous allons expérimenter trois grands blocs d'activité : un bloc d'expertise, un centre de ressources et une communauté des tiers-lieux.

Accompagner les projets

Sur l'activité d'expertise, nous allons tester deux choses : d'abord du conseil sur-mesure qui répond aux spécificités des tiers-lieux en Pays de la Loire. Nous réunissons des compétences très variées sur les modèles économiques, la gouvernance, le statut juridique, l'architecture, la maitrise d'usage... Au service de tiers-lieux en phase de faisabilité, de lancement, d'évolution.

Former les facilitateurs

Nous allons aussi apporter de l'expertise sous forme de formations. Nous allons tester une formation au métier de Facilitateur de tiers-lieu, organisée avec la Coopérative des Tiers-Lieux, à partir de début 2020.

C'est une formation qui dure 8 mois au rythme de 2 jours par mois. Elle vise à faire accompagner les individus sur les différents aspects de ce métier : l'animation, la programmation, la mobilisation de communauté, l'ancrage territorial, la gestion financière, la gouvernance...

Alimenter un centre de ressources

Sur le centre de ressources, notre objectif est de répondre aux besoins de décryptage de la tendance des tiers-lieux et d'analyse de ce que ça produit, à la fois pour appuyer les acteurs dans leur projet, mais aussi pour valoriser ce mouvement. Cet observatoire fera de la veille : pour voir un peu ce qui se passe en région, au national, à l'international. Il aura aussi une mission d'analyse : production de données, enquêtes qualitatives, diagnostics, études, pour comprendre ce qui se passe.

Nous allons en 2019 lancer une grande enquête sur les tiers-lieux en Pays de la Loire, pour donner à voir leur gouvernance, leur modèle économique, leur impact... Ce centre de ressources apportera aussi de la ressource sur des questions techniques : comme des fiches techniques sur les statuts juridiques, l'accès au public...

Impulser et animer une communauté

Le dernier bloc très important de notre expérimentation est la communauté : c'est répondre au besoin de mise en lien des tiers-lieux, d'échange, de partages d'expériences. Nous alors organiser des rencontres physiques. Nous lancerons des rencontres départementales des tiers-lieux. Nous envisageons aussi des rencontres thématiques.

Ces échanges physiques pourront être prolongés grâce à une communauté en ligne qui permettra d'avoir un espace dans lequel les personnes pourront partager des fichiers, des discussions et donc continuer cette mise en lien. Nous continuerons cette mise en lien et cette entraide pair-à-pair à l'aide de webinaires opérationnels, sur des questions précises.

Le dernier aspect de notre communauté c'est d'essayer d'aller plus loin, en développant des voyages apprenants pour frapper à d'autres portes, voir ce qui se passe ailleurs, dans cette idée que les tiers-lieux de toute la France (et du monde) ont des choses à partager et à échanger. »

Ailleurs en France, Aurélien Denaes (Collectif des Tiers-Lieux d'Ile de France)

« **Origines du Collectif des Tiers-Lieux d'Ile de France**

Il y 4 ans, la Région Ile de France a réuni des gérants de tiers-lieux pour les inciter à communiquer et à coopérer. Le collectif s'est donc fait sur une injonction institutionnelle, après quoi nous avons créé une association de préfiguration d'une SCIC dans l'ambition d'organiser la filière.

Ça a été difficile pour pleins de raisons. Il n'y avait pas forcément de leadership. Il y a également eu l'injonction de nous rassembler entre tous les tiers-lieux, c'est-à-dire que de gros acteurs privés étaient autour de la table. Pour nous qui portions une philosophie de l'ESS, la question s'est posée de savoir si nous voulions partager avec ces acteurs-là. Un changement de majorité à la Région a aussi complexifié les choses.

Actions et réflexions autour de la mutualisation

Aujourd'hui, le Collectif des Tiers-Lieux mène une action pour faciliter le télétravail des agents de la région, ce qui est très bien mais pas du niveau d'ambition de ce que peut faire la Coopérative des Tiers-Lieux.

Nous avons lancé un DLA pour questionner notre démarche et réfléchir notamment à un fonctionnement coopératif théorisé sous le nom de « constellation d'espaces coopératifs ». Cela vient d'un collectif d'épiceries bio en Rhône Alpes, lauréat du French Impact, qui mutualise au sein d'une SCIC avec des emplois en CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) et en CESA (contrat d'entrepreneur salarié associé).

On entend beaucoup parler de développer des tiers-lieux, de développer leur chiffre d'affaires, mais beaucoup moins de la mutualisation. Parce que la grande question, une fois qu'un tiers-lieu est lancé, qu'il fonctionne au début grâce à des subventions de fonctionnement, une énergie une folie… c'est celle de la pérennité. Et celle de savoir s'il est possible de vivre d'un tiers-lieu… En fait on en vit peu et ça a épuisé des centaines de gens. C'est très compliqué, et encore plus si nous n'arrivons pas à rassembler et à mutualiser.

Nous réfléchissons donc aux moyens de structurer la filière, des compétences, des parcours professionnels dans le métier de facilitateur de tiers-lieu. Une des réponses à notre sens, ce que nous aimerions construire aujourd'hui, c'est ce type constellation. Des rassemblements d'entités morales et de personnes qui travaillent dans ces lieux, avec des entités indépendantes au niveau local, et une structure mutualisante, qui accompagne dans le cadre d'une CAE les projets émergents.

Je suis en train de faire une mission sur les liens entre tiers-lieux et les CAE pour la CGSCOP, et c'est un des axes forts : des CAE qui incuberaient des porteurs de projet de tiers-lieux, qui vont appartenir à une structure mutualisante mais avec chacun son entité au niveau territorial.

Vers un mouvement national des tiers-lieux ?

Lucile et moi avons participé à la mission coworking. Le positif, c'est qu'il y a des acteurs institutionnels représentatifs de la filière qui émergent, ça s'organise, ça se professionnalise. Après, il faut réussir à garder ce qui est l'essence d'un tiers-lieu. Je suis venu dans un tiers-lieu parce qu'il y avait un projet citoyen collectif, de la reprise en main de notre autonomie collective, et je n'ai pas envie qu'en effet ça dérive vers autre chose. Il y a pleins de typologies de tiers-lieux différentes. Ça va se diviser de plus en plus par rapport aux visions, ambitions, objectifs. La représentation nationale, si ce sont les acteurs territoriaux, comme le prône en effet la Coopérative des Tiers-Lieux et pas mal de collectifs comme le nôtre, pourra alors donner quelque chose d'intéressant. »

CAP TIERS-LIEUX

Collectif d'Accélération des Projets de Tiers-Lieux ESS en Pays de la Loire

Contact – CRESS des Pays de la Loire – lea.durieux@cress-pdl.org – 02 40 74 61 75

Co-pilotes

Financeurs

Ce projet est co-financé par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON "Emploi et Inclusion" 2014-2020

Les mots-clés ressortis des post-it d'évaluation de la journée.